

compte du revenu de tous les membres de la famille. La définition fondamentale du revenu aux fins du fisc a été élargie pour comprendre les pensions, les dons, la valeur brute du loyer dans le cas d'un propriétaire qui n'a pas à payer de loyer, les versements de sécurité sociale, les plus-values et les pertes, mais elle exclut les versements d'assistance sociale et permet certaines autres déductions. Le revenu est calculé sur une période...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. McBride: Merci, monsieur l'Orateur. La période sur laquelle le revenu est calculé pour déterminer les bénéfices est un aspect important du régime. Un régime du maintien d'un revenu garanti a pour premier objet d'équilibrer les bénéfices actuels au revenu actuel dans l'année de bénéfices de sorte que ceux-ci ne soient ni trop élevés ni trop bas pour répondre aux besoins courants. En vertu du régime de l'impôt sur le revenu positif, on fait face au problème en prévoyant une période de comptabilité annuelle, des versements ou déductions d'impôts graduels; ainsi les contribuables sont «à jour» et ils n'ont pas à verser un impôt élevé lorsqu'ils remplissent leurs formules d'impôt sur le revenu. Cette expérience comporte d'autres aspects importants, monsieur l'Orateur, mais je veux seulement communiquer à la Chambre certaines des conclusions auxquelles l'étude a mené.

Les résultats préliminaires de l'étude viennent d'être révélés par l'Office of Economic Opportunities. Je le répète, monsieur l'Orateur, le député les a mentionnés antérieurement. Ces résultats sont basés sur une analyse des données rassemblées entre août 1968, et octobre 1969 au sujet de quelque 509 familles à Trenton, Paterson et Passaic, au New Jersey. S'il faut en croire ces données, et je pense que c'est de loin ce qu'il y a de plus important, rien ne prouve que la constance au travail ait décliné parmi ceux qui recevaient des paiements destinés à maintenir leur revenu. Au contraire, il semblerait que l'effort des participants qui recevaient ces paiements ait augmenté par rapport à celui de ceux qui n'en bénéficiaient pas. Les familles à faible revenu qui reçoivent des prestations supplémentaires tendent à réduire leurs emprunts, à acquérir moins d'articles à crédit et à acheter plus de biens de consommation tels que meubles et ustensiles.

[M. McBride.]

On a organisé un certain nombre d'entrevues en profondeur avec les participants du programme afin de déterminer l'attitude à l'égard du travail des individus à revenu faible. Ces entrevues ont clairement indiqué que ceux-ci sont fortement motivés lorsqu'il s'agit du travail. La majorité de ceux que l'on a interrogés ont déclaré qu'ils aspiraient à un meilleur emploi et qu'ils étaient prêts à se rendre dans une autre ville ou à subir un apprentissage afin d'obtenir un meilleur emploi même si cela signifiait une diminution de salaire. La majorité d'entre eux se sont également montrés prêts à cumuler pour soutenir leur famille. De tous les facteurs influençant le choix du travail, la sécurité de l'emploi était considérée par les participants comme deux fois plus importante que tout autre facteur, y compris le salaire, les conditions de travail ou l'intérêt de l'emploi. Ces gens voulaient travailler. Ici encore, cette étude détruit le mythe très répandu d'après lequel les pauvres sont paresseux et qu'ils ne sont pauvres que parce qu'ils sont paresseux. Les réponses des participants montrent que l'aide apportée par un supplément ne réduira pas leur assiduité.

Plusieurs autres expériences ont été tentées au Canada. Nous nous inquiétons des versements de la sécurité de la vieillesse, mais, monsieur l'Orateur, au cas où d'autres honorables députés voudraient prendre part à ce débat, je leur céderai ici la parole.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Les intéressantes remarques du député, qui ont duré 25 minutes, m'ont assez plu, mais je n'ai pu déterminer s'il approuve un revenu annuel garanti. Nous le dirait-il?

M. McBride: Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, je terminerai volontiers mon discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Répondez simplement oui ou non.

M. McBride: Malheureusement, monsieur l'Orateur, j'avais fait trop de recherches et recueilli trop de matériaux, mais, me semble-t-il, il est très clair que je serais enchanté de l'expérience de Calgary, et je crois que nous pourrions en retirer d'importantes données sur lesquelles fonder la mesure législative. Je suis également enchanté de l'expérience du New Jersey et je suis certain qu'une bonne partie de l'étude en cours sur les suppléments annuels de sécurité de la vieillesse servira aussi à promouvoir une mesure législative utile et positive au Canada.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mon honorable ami le député d'Oshawa-